

Il convient de noter que l'ouverture du bureau régional à Kinshasa (CDFO) en 2007 a permis d'accroître et de faciliter la participation de la Banque aux efforts de coordination avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF), conformément à l'agenda de Kinshasa qui préconise une division du travail plus rationnelle entre les PTF et l'utilisation de mécanismes harmonisés de mise en œuvre des opérations.

1.3.3 Dans le secteur forestier, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Allemagne, le Royaume-Unis et la Norvège sont les principaux bailleurs de fonds, bien que de nombreux autres appuis soient accordés (Japon, France, Belgique, etc.) pour un total de plus de 347 millions USD (octobre 2010). Parmi les projets de grande envergure, il convient de noter le Projet « Appui à la préservation des écosystèmes et de la valorisation des services environnementaux » pour un montant de 94,8 millions de dollars financé par plusieurs bailleurs bilatéraux (USA, Norvège, Allemagne, Espagne) et multilatéraux (BM, UE, Agences de l'ONU). La Banque finance une seule opération multinationale dans le secteur forestier, le Projet d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo), dont les interventions concernent en grande partie la RDC. Ce projet est en cours d'exécution.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectifs du projet

2.1.1 L'objectif sectoriel du « *Projet Pilote REDD intégré autour de la réserve de biosphère de Luki dans la forêt du Mayombe* » est de contribuer à l'atténuation de la déforestation et de la dégradation forestière dans les forêts naturelles et à la réduction de la pauvreté dans le Bassin du Congo. Ses objectifs spécifiques sont : (i) augmenter la couverture forestière et réaliser la régénération forestière des savanes ; (ii) améliorer les conditions de vie des populations riveraines de la RBL et mettre en place un système de gouvernance locale ; et (iii) contribuer au développement de la stratégie nationale REDD+.

2.2 Composantes du projet

2.2.1 Les activités du projet sont regroupées en 4 composantes qui sont brièvement décrites dans le tableau 2.1 suivant :

Tableau 2.1: Composantes du projet

N°	Nom de la composante	Coût estimatif (€)	Description des composantes
1	Gestion forestière et pratique durable	1.243.240	• Production des plans ; • Mise en place et entretien des boisements • Mise en défens des savanes; • Protection des forêts naturelles 20.000 ha ; • Soutien au développement agro-forestier de 30 exploitations-pilotes ; • Renforcement des capacités des techniciens ; • Sensibilisation de la population à la gestion durable de la ressource en bois ; • Appui et renforcement des capacités des autorités provinciales, des ONG locales, du CLP et des CLD • Cartographie participative des territoires et du foncier ; • Encadrement et supervision des activités
2	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	217.980	• Développement méthodologique et mise en place des outils techniques nécessaires à la certification REDD
3	Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	191.650	• Développement méthodologique et mise en place de mécanismes financiers et institutionnels nécessaires à la certification REDD ; • Sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD
4	Gestion du projet	398.300	• Equipement et fonctionnement de l'équipe de gestion du projet • Acquisitions de biens, services et travaux nécessaires à l'exécution du projet • Gestion administrative et financière du projet

2.3 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Tableau 2.2 : Comparaison des solutions retenues et de substitution

Solution retenue	Solution étudiée	Causes du rejet
Actions communautaires selon approche participative	Gestion administrative, actions individuelles	Notion de bien public mal comprise. Faible intégration communautaire. Durabilité peu probable
Sous-traitance des tâches à des organismes spécialisés : Office National des Forêts-international (ONFi) et Université Catholique de Louvain (UCL)	Réalisation par des institutions de l'état	Absence d'institutions de l'état spécialisées dans les domaines ciblés (mesure CO2 stocké, cartographie, etc.)
Tâches sous-traitées à ONFi	Exécution par l'administration	Tâches très spécialisées pour lesquelles il n'existe pas d'expertises nationales. Durabilité hypothétique
Gestion du projet par WWF Belgique, une ONG internationale spécialisée dans la protection de la nature	Gestion par une entité administrative nationale	Faibles capacités de l'administration d'un pays post-conflit. Durabilité non garantie

2.4 Type de projet

2.4.1 La présente opération est un projet pilote, dont la durée d'exécution est prévue sur trois ans. Le caractère pilote de ce projet tient essentiellement à sa dimension réduite (il se limite à une réserve naturelle) et au fait qu'il est destiné à tester sur le terrain les hypothèses, conçues sous forme d'activités, qui doivent concourir à définir la stratégie REDD du gouvernement dont ils constitueront l'ossature.

2.5 Coût du projet

2.5.1 Le coût total du projet est estimé à **2.339.105 €**. Tous les coûts ont été calculés en Euro, conformément aux règles du FFBC, dont l'Euro est la devise dans laquelle ses dons doivent être libellés. Le coût du Projet inclut une provision pour hausse des prix de 7% composés, ce taux étant estimé sur la base des données économiques locales. De même des imprévus physiques de 2% ont été appliqués aux travaux de mise en place et d'entretien des plantations ainsi qu'aux travaux de mise en défens de 5000 ha de savane. Ce faible taux s'explique par la faible technicité des travaux et le niveau de maîtrise par les exécutants qui sont les CLD. Le résumé des coûts estimatifs par composante et par catégorie de dépenses est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4 ci-après :

Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composante (en Euros)

COMPOSANTES	M.L	Devises	Total	% Devises
Gestion forestière et pratique durable	1.115.000	128.240	1.243.240	10
Suivi écologique et socio-économiques et données de références	93.380	124.600	217.980	57
Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	175.650	16.000	191.650	8
Gestion du projet	385.800	12.500	398.300	3
Coût de base	1.769.830	281.340	2.051.170	14
Imprévus physiques	6.000	0	6.000	0
Provision pour hausse des prix	252.579	29.356	281.935	10
Coût estimatif total	2.028.409	310.696	2.339.105	13

Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépenses (en Euros)

CATEGORIES	M.L.	Devises	Total	% Devises
Travaux	340.000	0	340.000	0
Biens	155.800	136.240	292.040	47
Services	177.800	135.200	313.000	46
Personnel	558.000	0	558.000	0
Coûts opérationnels	437.430	9.900	447.330	2
Frais divers de gestion	100.800	0	100.800	0
Coût de base	1.769.830	281.340	2.051.170	14
Imprévus physiques	6.000	0	6.000	0
Provision pour hausse des prix	252.579	29.356	281.935	10
Total	2.028.409	310.696	2.339.105	13



2.5.2 Les dépenses de « Services », « Personnel », et « Coûts opérationnels » représentent environ 56% du montant du don. Ces dépenses prennent en compte la rémunération des consultants pour une thématique nouvelle et spécialisée (REDD), les dépenses de formation et de renforcement des capacités des populations dans ce domaine, les frais du personnel chargé de la gestion du projet, ainsi que les dépenses de fonctionnement pour la mise en œuvre des trois (3) composantes techniques du projet.

2.5.3 Le financement du projet sera entièrement assuré par le FFBC à hauteur de 2.494.891 euros. En effet, la RDC étant éligible au financement à 100% des projets dans le cadre du *Country Financing Parameters (CFP)*, le Conseil de Direction (CD) du FFBC a approuvé au cours de sa session des 15 et 16 novembre 2010 le budget du projet tel qu'il lui avait été soumis, à l'exclusion de toute contribution du donataire, pour éviter des problèmes pendant la préparation et la mise en œuvre du projet. La décision du CD constitue donc une dérogation à la disposition 5.2 du manuel des procédures opérationnelles du FFBC, qui stipule un partage des coûts entre le FFBC et le donataire

Tableau 2.5: Sources de financement (en euros)

Sources de financement	M.L	Devises	Total	% Total
FFBC	2.028.409	310.696	2.339.105	100
Coût total estimatif	2.028.409	310.696	2.339.105	100

2.5.4 Le calendrier des dépenses se présente comme suit :

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (en Euros)

COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total	% Coût de base
Gestion forestière et pratique durable	532.440	405.400	305.400	1.243.240	61
Suivi écologique et socio-économiques et données de références	73.500	113.840	30.640	217.980	11
Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	34.750	95.950	60.950	191.650	9
Gestion du projet	138.100	130.100	130.100	398.300	19
Coût de base	778.790	745.290	527.090	2.051.170	100
Imprévus physiques	2.300	2.300	1.400	6.000	
Provision pour hausse des prix	54.676	108.326	118.933	281.935	
Coût estimatif total	835.766	855.916	647.423	2.339.105	

2.6 Zone et bénéficiaires du projet

2.6.1 Le projet interviendra dans la province du Bas-Congo, et plus précisément autour de la Réserve de Biosphère de Luki (RBL) qui fait partie de la forêt transfrontalière de Mayombe. Ce site est d'une importance capitale, car la RBL fait l'objet de recherches depuis les années 1950 ; en outre, les forêts naturelles qui l'entourent sont menacées puisqu'elles sont soumises à une exploitation incontrôlée par les populations riveraines, généralement très pauvres. Le projet interviendra plus précisément dans trois zones situées dans la province du Bas Congo (voir la carte de localisation en annexe 1) : Lukula, Seke Banza et Muanda.

2.6.2 Les bénéficiaires directs du projet sont constitués par : (i) 10.000 ménages qui recevront des subventions en intrants agro-forestiers ; (ii) au moins 500 paysans-planteurs qui bénéficieront d'une aide à l'établissement de petits boisements privés ; (iii) 650 paysans et 250 agents provinciaux qui recevront des formations. Les bénéficiaires directs incluent également toutes les personnes qui seront employées temporairement lors de l'exécution des différentes tâches prévues, telles que la production et la plantation des plants. Les bénéficiaires indirects sont constitués par toutes les personnes habitant les environs de la RBL, soit environ 100.000 personnes.

2.6.3 Les autorités provinciales, la société civile et les communautés locales bénéficieront de sessions de formation et de sensibilisation sur la thématique REDD en vue de leur participation active dans cette stratégie nationale. Quant aux autorités nationales, elles bénéficieront des informations, données et expériences acquises durant l'exécution du projet, qui sont pour elles autant de nouveaux éléments et outils utiles à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

2.7 Approche participative pour l'identification, la conception et l'exécution du projet

2.7.1 La démarche inclusive pendant la phase d'identification et de conception du présent projet a consisté en deux réunions organisées en septembre et octobre 2009 par le Comité Local de Pilotage de la RBL avec l'appui de World Wide Fund for Nature (WWF-Fond Mondial pour la Nature). Au cours de ces réunions, les autorités administratives, politiques et coutumières, ainsi que les représentants des bénéficiaires potentiels du projet dans les districts du Bas fleuve et de Boma ont discuté des pressions multiples que subit la réserve et ont identifié les contraintes suivantes : l'absence d'implication de la Province dans la gestion des ressources forestières, le manque de moyens, et donc d'alternatives, à l'exploitation illégale des forêts naturelles pour les populations riveraines et l'augmentation de la demande de bois. Deux missions du FFBC se sont rendues dans la zone du projet en avril et septembre 2010 pour discuter du projet avec les bénéficiaires et parties prenantes. La conception du projet a intégré des actions susceptibles de lever les préoccupations des personnes rencontrées.

2.8 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.8.1 Le rapport de revue 2009 indique que la performance du portefeuille de la RD Congo est modérément satisfaisante. En effet, la performance est globalement satisfaisante pour le respect des conditions préalables et des engagements ; par contre, elle est jugée peu satisfaisante en

matière d'acquisitions des biens et services, de gestion financière et de réalisation des activités. Le portefeuille dont le taux de décaissement des projets actifs du secteur public est de 47,81% à fin Juillet 2010, est confronté à des problèmes tels que les insuffisances dans la préparation et la conception des premiers projets approuvés au sortir de la période des conflits, le manque de connaissance des règles de la Banque, la faiblesse dans le suivi de l'exécution des projets, et les difficultés de déblocage des fonds de contrepartie du Gouvernement dans le financement des projets.

2.8.2 De l'expérience des différentes interventions de la Banque et de celle d'autres bailleurs de fonds, il se dégage les leçons suivantes : (i) la nécessité d'avoir une Cellule d'Exécution du projet compétente pour une bonne mise en œuvre ; (ii) la définition des conditions de premier décaissement devra tenir compte du statut d'Etat fragile qui caractérise la RD Congo et (iii) la nécessité de procéder à un renforcement des capacités pour la préparation et la mise en œuvre des projets.

2.8.3 Ces enseignements ont été pris en compte dans le cadre du présent projet, notamment au niveau de son exécution qui sera confiée à une ONG internationale, WWF-Belgique qui jouit d'une bonne expertise et d'une bonne expérience en matière de foresterie et de protection de la nature. Le projet prévoit aussi le renforcement des capacités des communautés locales et de l'administration.

2.9 Principaux indicateurs de performance

2.9.1 Les principaux indicateurs de performance sont détaillés dans la matrice du projet, et comprennent, entre autres : la superficie (nombre d'ha) de forêts naturelles protégées, la superficie et le nombre des plantations installées en agroforesterie, la superficie mise en défens, les quantités de CO2 stockées, le nombre d'emplois créés, le taux d'augmentation des revenus et de réduction de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. La situation de référence donnant les indicateurs de base dans la situation « sans projet » sera établie en début de projet par l'ONFi. Ces indicateurs de base seront comparés avec les résultats générés dans la situation « avec projet » pour évaluer les performances réelles du projet. La collecte et la vérification des données pertinentes seront réalisées dans le cadre du mécanisme de suivi-évaluation qui sera mis en place au niveau du projet et de l'administration locale.

III. FAISABILITE DU PROJET

3.1 Performances économiques et financières

3.1.1 Faisabilité technique : le projet devrait pouvoir se réaliser au plan technique sans difficultés particulières, car son exécution sera dévolue à WWF-Belgique qui a une expérience dans les domaines requis pour les projets : gestion des réserves forestières, encadrement des populations riveraines des forêts, restauration des espaces dégradés, etc. Les 1000 ha de nouveaux boisements sont des boisements communautaires, qui seront mis en place par les populations elles-mêmes sur les terres déboisées, situées autour de la Réserve de Luki. Les activités de production seront basées sur des techniques culturelles traditionnelles, mais améliorées

(calendrier cultural mieux adapté, variétés améliorées mais assez rustiques, etc.) utilisant essentiellement la fumure organique et le compost comme fertilisants.

3.1.2 Rentabilité économique et financière : le projet générera surtout des bénéfices intangibles difficiles à mesurer et à valoriser. En effet l'attribution d'une valeur à la quantité de carbone stockée, qui est un extrant essentiel du projet, pose le problème de l'existence et du fonctionnement du « marché du carbone ». Ce marché existe au plan international, mais la fixation des prix est basée sur des négociations directes entre partenaires (« pays pollueurs » et « pays non-pollueurs ou peu pollueurs ») qui ne permettent pas de faire des prévisions ou projections de prix fiables. De même, il est impossible d'estimer avec un degré de confiance suffisamment raisonnable la valeur de la forêt dont le projet permettra d'éviter la dégradation ou la destruction.

3.1.3 Pour toutes ces raisons, les bénéfices du projet ne seront que cités et ne donneront donc pas lieu à un calcul de rentabilité classique. Parmi les principaux bénéfices du projet on peut citer les suivants :

- L'augmentation de la quantité de CO₂ stockée et par conséquent la réduction de la quantité des gaz à effet de serre émise ;
- La mise en place d'une stratégie REDD ;
- Une augmentation des revenus grâce, d'une part, à la vente des produits agro-forestiers, et d'autre part, aux emplois qui seront créés. En effet, les travaux d'installation des pépinières et de reboisement sont des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, qui seront réalisés avec la participation des populations locales moyennant rémunération.

3.2 Impact environnemental et social

Environnement

3.2.1 Le projet est classé dans la catégorie environnementale 3 selon les critères de la Banque. Cette catégorisation se justifie par le fait que le projet n'a pas d'impact environnemental négatif mais contribuera, au contraire, à une amélioration de l'environnement local. En effet, l'extension des micro-boisements privés entraînera une diminution de la pression sur les forêts naturelles protégées et non protégées. Celles-ci pourront ainsi contribuer à la conservation de la biodiversité. Il est à noter que les superficies forestières (20.000 ha) à protéger et les aires savaniques (5.000 ha) à mettre en défens ne sont pas des superficies nouvelles ; ce sont des terres qui existent déjà mais dont le couvert végétal est en train de se dégrader, suite à une exploitation abusive par les populations riveraines. Les 1000 ha de nouveaux boisements sont des boisements communautaires, qui seront mis en place par les populations elles-mêmes sur les terres déboisées, situées autour de la Réserve de Luki. Les activités de production seront basées sur des techniques culturelles traditionnelles, mais améliorées (calendrier cultural mieux adapté, variétés améliorées mais assez rustiques, etc.) utilisant essentiellement la fumure organique et le compost comme fertilisants.



Changement climatique

3.2.2 Par la création de nouveaux boisements, la protection des forêts naturelles de Luki et la promotion des systèmes agro-forestiers, le projet permettra d'augmenter le taux de couverture forestière et de réduire le rythme de déforestation. Ainsi, l'augmentation des superficies boisées protégées, les nouveaux boisements créés contribueront de manière synergique à terme à la constitution de stocks de carbone et par conséquent au ralentissement et à l'atténuation du réchauffement climatique. La valeur ajoutée du projet en matière de changement climatique réside dans le fait qu'il servira de « filet de sécurité » contre les méfaits du changement climatique. En effet, les revenus supplémentaires qu'il permettra de générer pourront aider les populations à surmonter les dépenses imprévues résultant des conséquences d'un éventuel changement climatique, telles que les inondations, la sécheresse, la disette, etc.

Social

3.2.3 La création des petits boisements privés contribuera efficacement à la conservation de l'écosystème forestier et à la fourniture de bois-de chauffe. Les effets induits seront une augmentation du niveau des revenus des ménages bénéficiaires, ainsi qu'une réduction du temps mis et des risques encourus par les populations (particulièrement les femmes et les enfants) à la recherche du bois-énergie dans les forêts naturelles. De même, les emplois temporaires ou saisonniers qui seront créés par l'utilisation des populations dans les travaux HIMO généreront des revenus supplémentaires non négligeables.

Genre

3.2.4 Les femmes qui représentent à peu près 52% de la population bénéficieront autant que les hommes des emplois créés par le projet. En effet, elles seront particulièrement impliquées dans la mise en place et l'entretien des pépinières, tâche pour laquelle elles disposent d'un avantage comparatif puisqu'elles maîtrisent assez bien les activités maraîchères. Elles recevront en outre des subventions qui seront déterminées en fonction de leur capacité de travail et de la surface des petits boisements qu'elles mettront en place avec l'aide de ces subventions. Ces petits boisements leur permettront de produire du bois-énergie, dont la collecte constitue actuellement une de leurs principales tâches au niveau du ménage. La production de bois fera gagner aux femmes le temps qu'elles consacraient à la collecte du bois en forêt et leur évitera les dangers liés à une telle corvée. Elles pourront alors utiliser le temps ainsi économisé pour s'adonner au petit commerce de vivriers (manioc, maïs, etc.) et/ou à d'autres activités génératrices de revenus telles que l'artisanat.

Déplacement involontaire de population

3.2.5 Le projet n'entraînera aucun déplacement involontaire de population. En effet, comme indiqué au paragraphe 3.2.1 ci-dessus, toutes les activités de reboisement concernent des terres anciennement couvertes par la forêt, mais qui ont été déboisées au fil du temps par les populations pour des raisons domestiques (bois de chauffe) ou mercantiles (vente de charbon). Il s'agit de reboiser ces terres avec l'implication volontaire des populations locales, qui n'auront donc pas à être déplacées, puisqu'elles sont installées et résident depuis longtemps autour de ces

Forêts (ONFi) qui est un établissement public français à caractère industriel et commercial. L'ONFi emploie 10.000 personnes et gère 4.5 millions d'hectares de forêt publique en France métropolitaine et près de 8 millions d'hectares de forêts tropicales dans les territoires français d'outre-mer. Il a une grande expérience internationale en foresterie et agro foresterie (dans plus de 50 pays) et une bonne connaissance de la RDC où il a participé à plusieurs projets. L'ONFi sera chargé de l'élaboration du scénario de référence, de la mise en place du système de Monitoring-Rapportage-Evaluation (MRV) et du calcul du stock de carbone. Le choix de ce partenaire est basé sur sa fiabilité, son expérience de la région et l'appui déjà apporté au projet EcoMakala 1; et (ii) le Comité Local de Pilotage (CLP) qui sera chargé de l'application de la loi dans la réserve (330 km²). Le choix de ce partenaire repose sur le fait qu'il est responsable de la gestion de cette aire protégée. Moyennant une dotation en moyens supplémentaires, le CLP mènera des patrouilles dans les zones de production clandestine de bois et de charbon de bois dans les zones identifiées de la RBL.

4.1.4 Le pilotage du projet sera assuré par le Comité national REDD déjà en place. Ce comité aura pour tâches de fixer les orientations stratégiques, d'approuver les programmes d'activités et les budgets annuels, de même que les rapports d'activités annuels et les rapports annuels d'audit des comptes du projet. Au niveau gouvernemental, le suivi de l'exécution technique du projet sera assuré par la Coordination nationale REDD qui veillera aussi à l'application des recommandations des diverses missions et à assurer les synergies avec les projets et programmes des autres bailleurs de fonds, conformément à l'Agenda de Kinshasa. L'annexe 4 contient une note qui précise les rôles et responsabilités de la Coordination Nationale REDD.

4.1.5 *Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services* : Toute acquisition de biens, travaux et services financés au titre du fonds FFBC se fera conformément aux règles et procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de Mai 2008) ou selon le cas, aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de Mai 2008), telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque. WWF-B a préparé et soumis à la Banque un plan de passation des marchés sur une période de 12 mois. Ce plan de passation de marchés a été approuvé avant les négociations du don. Le tableau 4.1 ci-dessous résume les dispositions concernant la passation des marchés, tandis que les détails figurent dans l'annexe 3.

Tableau 4.1 : Dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services

Catégories de dépenses	En Euros				
	AON	Consultation des fournisseurs	Liste restreinte	Autres*	Total
1. Travaux					
1.1 Travaux d'installation des pépinières				20.000	20.000
1.2 Travaux de plantation et d'entretien des plants				225.000	225.000
1.3 Etablissement des cartes				20.000	20.000
1.4 Travaux de mise en défends				75.000	75.000
Total partiel				340.000	340.000
2. BIENS					
2.1 Véhicules	60.000				60.000
2.2 Motos	30.000				30.000
2.3 Bicyclettes		6.000			6.000
2.4 Equipements informatiques		14.000			14.000
2.5 Matériel de production de plants et plantules		73.000			73.000
2.6 Matériel pour la mise en place et l'entretien des micro-boisements		75.040			75.040
2.7 Intrants agroforestiers		30.000			30.000
2.8 Logiciel SIG		4.000			4.000
Total partiel	90.000	202.040			292.040
3. SERVICES					
3.1 Consultants court terme			38.000		38.000
3.2 Protocoles d'accord/Conventions avec les différents partenaires				275.000	275.000
Total partiel			38.000	275.000	313.000
4. PERSONNEL				558.000	558.000
5. COUTS OPERATIONNELS				447.330	447.330
6. FRAIS DIVERS DE GESTION				100.800	100.800
COUT DE BASE	90.000	202.040	23.000	1.736.130	2.051.170
Non alloués					287.935
TOTAL					2.339.105

« Autres » fait référence aux marchés de gré à gré ou travaux qui seront exécutés par les Comités Locaux de développement.

N.B. Toutes les dépenses du projet sont couvertes par le FFBC.

Dispositions relatives aux décaissements

4.1.6 Les ressources du don FFBC seront décaissées conformément aux règles de procédures de la BAD et aux Procédures Opérationnelles du FFBC. Les deux méthodes de décaissement suivantes seront utilisées: (i) la méthode de paiement direct pour les contrats de montants significatifs (supérieur à 20.000 Euro), relatifs aux travaux, biens et services; (ii) la méthode du

compte spécial ou Fonds de roulement (FDR) pour les contrats de travaux, biens et services de faible montant (inférieur à 20.000 Euro), les indemnités du personnel impliqué dans le projet, les coûts opérationnels ainsi que les frais divers de gestion.

4.1.7 Le gouvernement et WWF-B signeront un accord de rétrocession des ressources du don, dont la mise en œuvre se fera selon le mécanisme suivant : (i) Le Gouvernement ouvrira un compte dans une Banque Commerciale jugée acceptable par la Banque au nom du projet (Compte Spécial ou Compte de Transit); (ii) WWF-B ouvrira un compte au nom du projet, ou Compte des Opérations, dans la même banque commerciale; (iii) WWF-B établira, conformément aux conditions indiquées dans l'accord de rétrocession, les demandes de décaissements qu'elle soumettra à l'organisme chargé de la gestion fiduciaire du projet, en l'occurrence l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Conservation de la Nature (UCPFCN); (iii) l'UCPFCN transmettra les demandes de décaissements à la Banque après les avoir vérifiées et validées, conformément aux conditions indiquées dans l'accord de rétrocession ; et (iv) la Banque virera les fonds directement dans le Compte de Transit.

4.1.8 Les décaissements se feront selon les dispositions du Manuel de décaissements de la Banque, et sous forme d'avance conformément à un programme de travail et budget annuels préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC. Chaque demande de décaissement ou d'une avance sera soumise au Secrétariat du FFBC pour approbation et couvrira une période maximale de six mois d'activités. Le réapprovisionnement du compte spécial sera fait sur la base des demandes de l'agence d'exécution, accompagnées des justificatifs d'au moins 50% de l'avance précédemment reçue et 100% des avances antérieures. Le premier décaissement sera effectué après la mise en vigueur du don et la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement évoquées dans le protocole d'accord de don. Les modalités pratiques seront détaillées dans la lettre de décaissement qui sera en annexe du protocole d'accord.

Rapports financiers et d'audit

4.1.9 Pour assurer efficacement la comptabilité et le suivi budgétaire du projet, un logiciel comptable est en place. Les états financiers du projet et le compte spécial feront l'objet d'un audit annuel sous la responsabilité du Secrétariat du FFBC. A ce titre, sur la base des Termes de Référence conformes au modèle type de la Banque, le Secrétariat du FFBC recrutera et retiendra un auditeur externe indépendant (par pays ou groupe de pays dans lesquels le FFBC finance des projets). Cet auditeur sera chargé de procéder à une évaluation à posteriori et à un examen des pièces justificatives ainsi qu'à l'audit du/des projets financés par le FFBC

4.2 Suivi-évaluation du projet

4.2.1 Le MECNT sera chargé du suivi-évaluation externe du projet. Dans un premier temps cette mission sera assurée par la Coordination Nationale REDD, rattachée à la Direction du Développement Durable du MECNT. Les cadres des services compétents du MECNT qui seront chargés du suivi - évaluation des projets recevront une formation adéquate ; d'autres formations seront également dispensées aux responsables des procédures de passation des marchés. Il sera mis en place un dispositif de suivi-évaluation au sein du MECNT sur la base de missions semestrielles.

4.2.2 WWF-B mettra en place au début du projet un système de suivi-évaluation. Une situation de référence sera établie au démarrage du projet. Le suivi et l'évaluation interne des activités du projet viseront, au niveau opérationnel, à assurer une parfaite maîtrise des paramètres liés au recrutement des opérateurs, à l'établissement des partenariats, et à l'exécution des prestations, dans le souci de respecter au mieux le calendrier prévisionnel. WWF-B préparera des rapports d'activités trimestriels et annuels qui préciseront l'état d'exécution physique du projet, les acquisitions réalisées, le niveau d'exécution des dépenses, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et les mesures prises ou envisagées pour améliorer la gestion du projet. De même, WWF-B préparera chaque année un plan de travail et un budget annuels qu'il soumettra à la Coordination Nationale REDD, aux services de suivi évaluation du MECNT et au Secrétariat du FFBC pour examen et approbation.

4.2.3 Par ailleurs, le projet sera supervisé de manière périodique par le Secrétariat du FFBC pour vérifier l'état de ses réalisations sur le terrain, évaluer le niveau des résultats atteints par rapport à ceux escomptés, donner des orientations et formuler des recommandations pour une meilleure efficacité dans la gestion du projet. Le Chargé des opérations du FFBC basé à Kinshasa fera un suivi plus rapproché du projet.

4.2.4 A la fin du projet, WWF-B rédigera un rapport d'achèvement qu'il soumettra au MECNT et au Secrétariat du FFBC. Ce dernier effectuera une mission d'évaluation terminale du projet pour en établir les réalisations et performances effectives et en tirer les enseignements qui serviront à enrichir le répertoire des meilleures pratiques opérationnelles du FFBC.

4.3 Gouvernance

4.3.1 Depuis plusieurs années, la RDC fait partie des pays les plus mal classés dans le rapport "Doing Business" de la Banque mondiale. Cette situation freine les investissements et le financement des projets privés dans le pays, ce qui retarde la croissance et ne reflète pas le niveau de développement que les immenses potentialités du pays devraient lui permettre d'atteindre. Pour contribuer à créer un environnement favorable aux affaires, le gouvernement a promulgué la loi autorisant la ratification du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Des progrès ont été aussi réalisés dans le sens d'une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques, puisqu'une revue des dépenses publiques a été effectuée et qu'un plan stratégique de réformes des finances publiques doit être adopté incessamment.

4.3.2 La RDC a par ailleurs bénéficié d'un allègement de la dette de 12,3 Milliards USD, soit 11,1 milliards sous l'Initiative PPTE et 1,2 milliard sous l'Initiative multilatérale. Cette décision couronne les efforts du pays en faveur de l'amélioration de ses politiques macro-économiques et lui ouvre de plus grandes capacités d'investissement dans le domaine prioritaire des infrastructures de base. Le processus de décentralisation actuellement en cours a permis de mettre en place des gouvernements provinciaux. Ceux-ci contribuent à améliorer la gouvernance locale car ils jouent un rôle central dans la planification régionale. En outre, l'application effective du nouveau Code des marchés publics permettra d'introduire plus de transparence et d'équité dans les procédures de passation des marchés.

4.3.3 Pour ce qui est du présent projet, ce sont les règles de la Banque qui s'appliquent en matière de passation des marchés, et l'implication active des experts de la Banque, tant au niveau du Bureau national de Kinshasa qu'au niveau du siège dans le contrôle des dossiers et des attributions, permettra de réduire considérablement les risques de dérapage. Par ailleurs, l'association des autorités provinciales et des populations à la conception et à l'exécution du projet devrait contribuer à promouvoir une gouvernance locale pour une bonne gestion des ressources forestières, actuellement considérées par les populations comme des ressources « libres » et « gratuites », donc exploitables à merci.

4.4 Durabilité

4.4.1 La durabilité du projet procède avant tout de sa conformité avec les politiques et stratégies nationales élaborées par le Gouvernement de la RDC et afférentes à la REDD. Les autres éléments qui fondent la durabilité du projet incluent : (i) l'approche intégrée participative qui facilitera l'appropriation définitive du projet par ses clients, dans la mesure où ce sont eux-mêmes qui exécuteront les activités du projet sur le terrain ; (ii) son mode de financement et la manière dont il sera géré. En effet, il s'agit d'un don qui sera géré par WWF-B, une ONG internationale, dont l'existence et le fonctionnement dépendent d'une multitude de sources de financement lui garantissant sa viabilité financière. Ainsi à la fin du financement du FFBC, WWF-B continuera d'exister et donc de pouvoir conseiller techniquement les bénéficiaires du projet. Une fois que les petits boisements privés seront installés, leur entretien reviendra à leurs propriétaires, qui pour ce faire disposeront des revenus générés par ces mêmes boisements. Aucun financement extérieur ne sera donc nécessaire à cette fin. Les propriétaires concernés n'auront besoin que des conseils techniques que WWF-B et les structures administratives provinciales seront en mesure de leur dispenser périodiquement. En effet, les structures provinciales d'encadrement technique disposeront des moyens nécessaires à cet effet, car elles auront déjà bénéficié d'un renforcement de leurs capacités dans le cadre du projet.

4.4.2 Grâce aux activités génératrices de revenus créées par le projet, l'accès illégal de la population aux ressources en bois des forêts naturelles de la RBL sera fortement réduit. Ceci aidera à instaurer une « gouvernance locale » favorable à une gestion responsable des ressources naturelles, qui contribuera à assurer la durabilité des impacts du projet. De même, le renforcement des capacités du personnel et des bénéficiaires du projet se traduira par une application pratique et continue des connaissances acquises, qui permettra d'assurer la durabilité des activités du projet au-delà de sa période de financement.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 *Les principaux risques afférents à l'exécution du projet et leurs mesures d'atténuation sont indiqués dans le cadre logique du projet.* On peut toutefois insister sur la complexité du projet et la grande spécificité de ses activités, qui ne pourront pas toutes être menées par WWF-B, l'agence d'exécution retenue. C'est pour pallier cette insuffisance que WWF-B s'est associé, à travers la signature de conventions particulières, avec des partenaires spécialisés (ONFi, UCL) qu'elle connaît bien pour avoir déjà travaillé avec eux dans le cadre d'autres projets du même type.

4.5.2 La complexité des outils de la REDD et les enjeux de cette approche pourraient ne pas être bien compris par les populations et les autorités, ce qui pourrait susciter des attentes disproportionnées par rapport aux résultats pratiques. Un atelier de lancement du projet organisé conjointement par le FFBC, WWF-B et les autorités locales et une sensibilisation intense des intéressés devraient permettre de lever cet obstacle.

4.6 Développement des connaissances

4.6.1 L'expérience de la Banque dans les thématiques couvertes par le projet, telles que l'approche REDD, l'établissement de puits de carbone, la mesure des stocks de CO₂, le marché des produits du carbone, etc. reste à consolider dans la mesure où ces thématiques nouvelles ont connu peu de développement jusqu'à présent. Le fait de financer et de suivre l'exécution du présent projet permettra aux experts de la Banque de renforcer leurs capacités sur ces questions assez pointues et spécialisées, tout en conférant à la Banque un plus grand savoir-faire et une meilleure visibilité dans le domaine du changement climatique.

4.6.2 L'inclusion de projets REDD du bassin du Congo dans le portefeuille de la Banque permettra à son personnel technique de renforcer ses connaissances dans des domaines nouveaux tels que la foresterie communautaire et la REDD en forêt dense humide. Cette expérience viendra compléter celle du PACEBCo financé par la Banque et du *Forest Investment Program* (FIP). En effet, la Banque appuie également la République Démocratique du Congo, le Burkina Faso et le Ghana dans l'élaboration de leur stratégie de financement du FIP. L'objectif du FIP est de promouvoir la gestion durable des forêts et accroître les investissements en vue d'aider les pays à réduire les émissions de gaz à effets de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

4.6.3 Toutes les informations collectées par le présent projet, et d'autres du même genre, seront capitalisées à travers les rapports annuels et les rapports d'achèvement. Elles serviront à enrichir les compétences des parties prenantes sur l'approche REDD et les bonnes pratiques en matière de gestion forestière et d'assistance aux personnes vulnérables.

4. V. CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument légal

5.1.1 Le cadre légal du présent projet est un protocole d'accord de don entre le gouvernement de la RDC et la Banque. Ce document comprendra les termes et conditions du don.

5.2 Conditions associées à l'intervention du FFBC

5.2.1 L'intervention de la Banque est sujette à la réalisation des conditions particulières suivantes

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du Don

5.2.2 L'entrée en vigueur du Don sera subordonnée à la signature du l'Accord de Don par le Donataire et la Banque.

B. Conditions préalables au premier décaissement

5.2.3 Le premier décaissement des ressources du don sera subordonné à la satisfaction par le donataire des conditions spécifiques suivantes :

- (i) Fournir la preuve que le Gouvernement a ouvert un compte dans une Banque Commerciale jugée acceptable par la Banque au nom du projet (Compte de Transit ou Compte Spécial) ;
- (ii) Fournir la preuve que WWF-B a ouvert un compte au nom du projet, ou Compte des Opérations, dans la même Banque que le Compte de Transit ou Compte Spécial;
- (iii) Un accord de rétrocession des fonds a été signé entre le Gouvernement et WWF-B confiant la responsabilité technique et financière du projet à WWF-B ;
- (iv) Signature par le Gouvernement de la RDC d'un ordre de virement permanent irrévocable du Compte de Transit au Compte des Opérations du projet.
- (v) Des accords pertinents, acceptables à la Banque ont été signés entre WWF-B et les autres partenaires (ONFi et CLP).

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

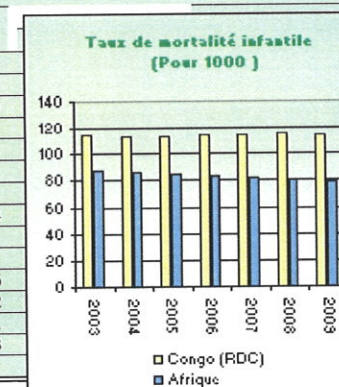
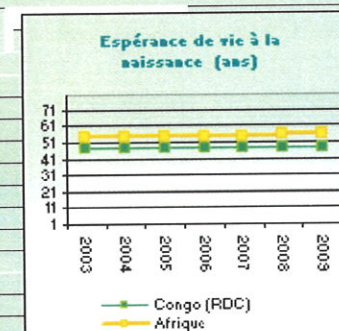
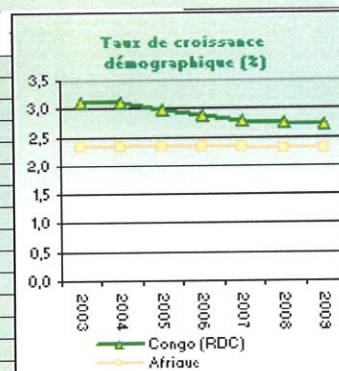
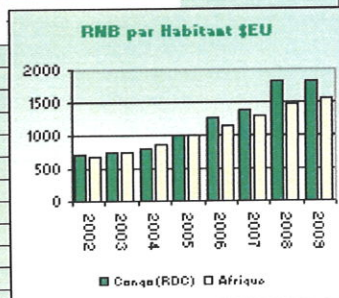
5.3.1 Le projet est conforme aux objectifs du FFBC et aux politiques applicables de la Banque, notamment : (i) au Document de Stratégie Pays de la Banque pour la RDC et (ii) à la stratégie à moyen terme de la Banque 2008-2012, et (iii) à la politique environnementale de la Banque.

5. VI. RECOMMANDATION

Au regard de ce qui précède, il est recommandé d'accorder un don du FFBC n'excédant pas 2,34 millions d'Euros au gouvernement de la RDC, qui servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport, et sera subordonné aux conditions spécifiées dans le Protocole d'Accord de Don.

APPENDICE 1 : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DU PAYS

	Année	Congo (RDC)	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km²)		2 345	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	66,	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	34,6	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km²)	2009	28,2	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	1 830	1 550	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	37,6	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	38,5	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2005	0,398	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169 pays)	2010	168	n.a	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2006	59,2	50,8	25,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,7	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	4,6	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	46,7	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	2,6	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	97,3	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	98,2	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	22,5	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	47,8	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	49,4	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	44,3	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	16,8	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	114,9	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	195,3	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	5,9	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	670,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2005	...	0,0	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	10,2	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	50,6	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2007	74,0	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	46,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2005	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	23,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	3,2	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2005	3,2	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2008	74,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2008	67,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	71,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2007	1 605	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	1,3	5,5	4,0	6,9
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	90,4	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	82,2	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2008	34,8	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2008	24,7	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2008	26,5	47,5	...	...
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2008	33,4	35,2	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2008	22,5	26,0	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2008	43,9	44,1	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2005	...	4,5	0,0	5,4
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	3,0	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2005	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005	...	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,0	1,1	1,9	12,3



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

Banque Mondiale WD1; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

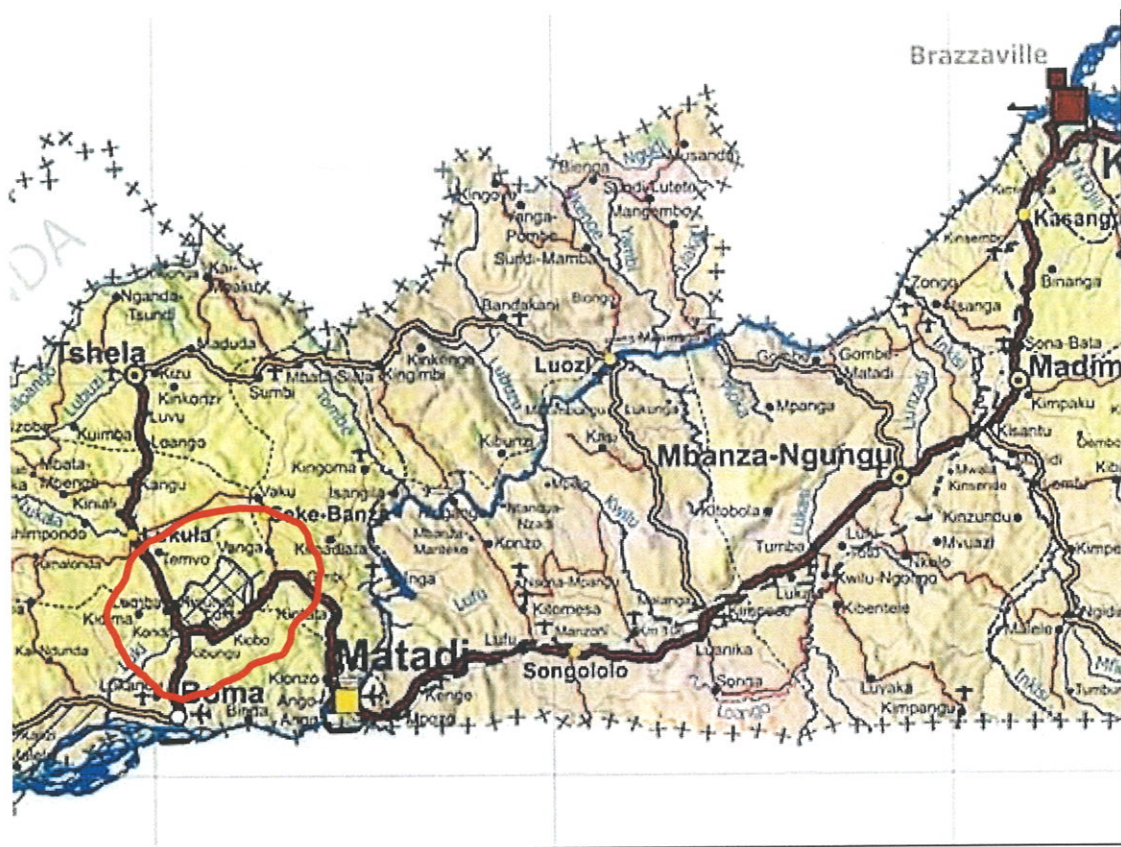
Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

dernière mise à jour: novembre 2010

APPENDICE 2 : PORTEFEUILLE DE LA BANQUE EN RDC

Portefeuille des projets en RDC		Source financement	Date de Clôture	Date approbation	Montant Prêt/Don	Taux décaissement	Age
Projets nationaux							
1	OWAS1	ADF public	31-Jul-12	6-Jun-07	70.00	25.76%	3.69
2	OWAS1	ADF public	31-Jul-10	20-Dec-02	27.00	92.19%	8.17
3	ONEC1	ADF public	31-Dec-14	18-Dec-07	35.70	0.00%	3.16
4	ONEC1	ADF /FSF	31-Dec-15	15-Dec-10	69.69	0.00%	0.15
5	OITC1	ADF public	31-Dec-15	15-Sep-10	31.64	0.00%	0.40
6	OITC1	ADF public	31-Dec-15	27-Sep-10	88.60	0.00%	0.37
7	OPSM4	ABD	30-Jun-11	4-Feb-08	0.61	53.19%	3.02
8	OPSM2	ADB	31-Dec-11	3-Oct-07	65.97	0.00%	3.37
9	OSAN3	ADF public	31-Mar-11	19-May-04	25.00	54.00%	6.75
10	OSAN3	ADF public	30-Jun-11	28-Jun-06	1.85	56.87%	4.63
11	OSAN3	ADF public	31-Jan-13	12-Dec-05	35.00	63.89%	5.18
12	OSAN3	ADF public	31-Jan-12	17-Nov-04	6.79	11.63%	6.25
13	OSHD1	ADF public	30-Jun-11	24-Jul-07	15.00	9.65%	3.56
14	OSHD3	ADF public	31-Mar-12	17-Mar-04	25.00	28.00%	6.92
Projets multinationaux							
1	OITC1	ADF public	31-Dec-18	25-Sep-09	61.90	0.00%	1.38
2	OITC1	ADF public	30-Jun-11	3-Dec-08	3.59	0.00%	2.19
Total					563.34	24.70%	3.70

Annexe 1 : Carte de localisation de la zone du projet



Zone encerclée = zone du projet :



Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des coûts estimatifs du projet

Coûts estimatifs par composante et par activités, en M.L et Devises

((en Euros))

COMPOSANTES		M. locale	Devises	Total
A	Gestion forestière et pratiques durables	1.115.000	128.240	1.243.240
A1	Production des plants	93.000	0	93.000
A2	Mise en place et entretien des micro-boisements	241.200	24.640	265.840
A3	Mise en défens des savanes (régénération)	75.000	0	75.000
A4	Protection des forêts naturelles 20.000 ha	151.200	0	151.200
A5	Soutien au développement agro-forestier de 30 exploitations-pilotes	90.000	0	90.000
A6	Renforcement des techniciens et agents provinciaux	1.000	4.000	5.000
A7	Sensibilisation de la population à la gestion durable de la ressource en bois	20.000	0	20.000
A8	Appui et renforcement des capacités des autorités provinciales, des ONGs locales, du CLP et des CLDs	63.000	0	63.000
A9	Cartographie participative des territoires et du foncier	38.000	0	38.000
A10	Encadrement et supervision des activités	342.600	99.600	442.200
B	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	93.380	124.600	217.980
B1	Etablissement d'une cartographie forestière	25.580	33.000	58.580
B2	Etablissement d'un scénario de référence pour la Réserve de Luki	16.200	24.800	41.000
B3	Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone	51.600	66.800	118.400
C	Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	175.650	16.000	191.650
C1	Développement méthodologique et mise en place de mécanismes financiers et institutionnels nécessaires à la certification REDD	57.250	16.000	73.250
C2	Sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD	93.400	0	93.400
C3	Extension du projet intégré REDD	25.000	0	25.000
D	Gestion du projet	385.800	12.500	398.300
D1	Biens	0	8.000	8.000
D2	Personnel	266.400	0	266.400
D3	Coûts opérationnels	18.600	4.500	23.100
D4	Frais divers de gestion	100.800	0	100.800
Coût de base		1.769.830	281.340	2.051.170
Imprévus physiques		6.000	0	6.000
Hausse des prix (7% composés)		252.579	29.356	281.935
COUT TOTAL		2.028.409	310.696	2.339.105

Calendrier des dépenses par composante et par activités (coûts de base)

(en Euros)

N°	COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total
A	Gestion forestière et pratiques durables	532.440	405.400	305.400	1.243.240
A1	Production des plants	35.500	35.500	22.000	93.000
A2	Mise en place et entretien des micro-boisements	108.640	103.600	53.600	265.840
A3	Mise en défens des savanes (régénération)	25.000	25.000	25.000	75.000
A4	Protection des forêts naturelles 20.000 ha	50.400	50.400	50.400	151.200
A5	Soutien au développement agro-forestier de 30 exploitations-pilotes	30.000	30.000	30.000	90.000
A6	Renforcement des techniciens et agents provinciaux	2.500	2.500	0	5.000
A7	Sensibilisation de la population à la gestion durable de la ressource en bois	20.000	0	0	20.000
A8	Appui et renforcement des capacités des autorités provinciales, des ONGs locales, du CLP et des CLDs	26.000	26.000	11.000	63.000
A9	Cartographie participative des territoires et du foncier	19.000	19.000	0	38.000
A10	Encadrement et supervision des activités	215.400	113.400	113.400	442.200
B	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	73.500	113.840	30.640	217.980
B1	Etablissement d'une cartographie forestière	18.000	27.040	13.540	58.580
B2	Etablissement d'un scénario de référence pour la Réserve de Luki	30.500	7.000	3.500	41.000
B3	Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone	25.000	79.800	13.600	118.400
C	Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	34.750	95.950	60.950	191.650
C1	Développement méthodologique et mise en place de mécanismes financiers et institutionnels nécessaires à la certification REDD	650	66.300	6.300	73.250
C2	Sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD	34.100	29.650	29.650	93.400
C3	Extension du projet intégré REDD	0	0	25.000	25.000
D	Gestion du projet	138.100	130.100	130.100	398.300
D1	Biens	8.000	0	0	8.000
D2	Personnel	88.800	88.800	88.800	266.400
D3	Coûts opérationnels	7.700	7.700	7.700	23.100
D4	Frais divers de gestion	33.600	33.600	33.600	100.800
Coût de base		778.790	745.290	527.090	2.051.170
Imprévus physiques		2.300	2.300	1.400	6.000
Hausse des prix (7% composés)		54.676	108.326	118.933	281.935
COUT TOTAL		835.766	855.916	647.423	2.339.105

Calendrier des dépenses par composante détaillée (coûts totaux)

N°	COMPOSANTES	Année 1	Année 2	Année 3	Total
A	Gestion forestière et pratiques durables	572.172	466.776	375.843	1.414.791
A1	Production des plants	37.985	40.644	26.951	105.580
A2	Mise en place et entretien des micro-boisements	118.171	120.672	66.765	305.608
A3	Mise en défens des savanes (régénération)	27.285	29.195	31.239	87.719
A4	Protection des forêts naturelles 20.000 ha	53.928	57.703	61.742	173.373
A5	Soutien au développement agro-forestier de 30 exploitations-pilotes	32.100	34.347	36.751	103.198
A6	Renforcement des techniciens et agents provinciaux	2.675	2.862	0	5.537
A7	Sensibilisation de la population à la gestion durable de la ressource en bois	21.400	0	0	21.400
A8	Appui et renforcement des capacités des autorités provinciales, des ONGs locales, du CLP et des CLDs	27.820	29.767	13.475	71.063
A9	Cartographie participative des territoires et du foncier	20.330	21.753	0	42.083
A10	Encadrement et supervision des activités	230.478	129.832	138.920	499.230
B	Suivi écologique et socio-économiques et données de références	78.645	130.335	37.535	246.516
B1	Etablissement d'une cartographie forestière	19.260	30.958	16.587	66.805
B2	Etablissement d'un scénario de référence pour la Réserve de Luki	32.635	8.014	4.288	44.937
B3	Développement et mise en place d'un système de détermination et de suivi de stocks de carbone	26.750	91.363	16.661	134.774
C	Avantages des marchés du carbone et paiement des services d'écosystème	37.183	109.853	74,666	221.702
C1	Développement méthodologique et mise en place de mécanismes financiers et institutionnels nécessaires à la certification REDD	696	75,907	7,718	84,320
C2	Sensibilisation et renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD	36.487	33,946	36,323	106,756
C3	Extension du projet intégré REDD	0	0	30,626	30,626
D	Gestion du projet	147.767	148,951	159,378	456,097
D1	Biens	8.560	0	0	8.560
D2	Personnel	95.016	101.667	108.784	305.467
D3	Coûts opérationnels	8.239	8.816	9.433	26.488
D4	Frais divers de gestion	35.952	38.469	41.161	115.582
TOTAL		835.766	855.916	647.423	2.339.105

Calendrier des dépenses par catégories (Coûts de base)

(en Euros)

CATEGORIES		A N N E E S			TOTAL	M. locale	Devises
		1	2	3			
1	TRAVAUX	132.500	132.500	75.000	340.000	340.000	0
	Travaux d'installation des pépinières	7.500	7.500	5.000	20.000	20.000	0
	Travaux de plantation et d'entretien des plants	90.000	90.000	45.000	225.000	225.000	0
	Etablissement des cartes	10.000	10.000	0	20.000	20.000	0
	Travaux de mise en défends	25.000	25.000	25.000	75.000	75.000	0
2	BIENS	182.040	63.000	47.000	292.040	155.800	136.240
	Véhicules	60.000	0	0	60.000	0	60.000
	Motos	30.000	0	0	30.000	0	30.000
	Bicyclettes	6.000	0	0	6.000	2.400	3.600
	Equipements informatiques	14.000	0	0	14.000	0	14.000
	Matériel de production de plants et de plantules	28.000	28.000	17.000	73.000	73.000	0
	Matériel pour la mise en place et l'entretien des micro-boisements	15.040	10.000	5.000	30.040	5.400	24.640
	Intrants agroforestiers	25.000	25.000	25.000	75.000	75.000	0
	Logiciel SIG	4.000	0	0	4.000	0	4.000
3	SERVICES	82.100	180.300	50.600	313.000	177.800	135.200
	Consultants court terme	19.000	14.000	5.000	38.000	38.000	0
	Protocoles d'accord avec les différents partenaires	63.100	166.300	45.600	275.000	139.800	135.200
4	PERSONNEL	186.000	186.000	186.000	558.000	558.000	0
5	COUTS OPERATIONNELS	162.550	149.890	134.890	447.330	437.430	9.900
6	FRAIS DIVERS DE GESTION	33.600	33.600	33.600	100.800	100.800	0
	COUT DE BASE	778.790	745.290	527.090	2.051.170	1.769.830	281.340
	Imprévus physiques	2.300	2.300	1.400	6.000	6.000	0
	Hausse de prix	54.676	108.326	118.933	281.935	252.579	29.356
	TOTAL	835.766	855.916	647.423	2.339.105	2.028.409	310.696

ANNEXE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACQUISITION DES TRAVAUX, BIENS ET SERVICES

3.1 Toute acquisition de biens, travaux et services financés au titre du fonds FFBC se fera conformément aux règles et procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux (Edition de Mai 2008) ou selon le cas, aux règles de procédure de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de Mai 2008), telles que modifiées par les procédures opérationnelles du FFBC, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque.

3.2 **Travaux** : Les travaux de production des plants, de plantation, de mise en défens des savanes anthropiques, la cartographie ainsi que l'entretien des boisements pour un montant total estimé à 340.000 Euro se feront par entente directe avec les Comités Locaux de Développement avec des marchés ne dépassant pas 5.000 Euro par contrat.

3.3 **Biens** : Des marchés de biens, comprenant deux véhicules (pick-ups) et dix motos pour la supervision et l'encadrement des activités sur le terrain, seront acquis selon la procédure d'appel d'offres national pour un montant estimé à 90.000 Euro. Divers autres biens d'un montant total estimé à 202.040 Euro seront acquis selon la procédure de consultation de fournisseurs à l'échelon national. Il s'agit : des bicyclettes pour les Comités Locaux de Développement dans 60 villages d'intervention du projet, des équipements informatiques, divers matériels de production de plants (25.000 Euro), l'achat de 1.600.000 plantules (48.000 Euro), du matériel pour la mise en place et l'entretien des boisements, des intrants agro-forestiers et un logiciel SIG.

3.4 **Services** : Des services de consultants pour un montant de 38.000 Euro seront acquis sur la base d'une liste restreinte dans le cadre des prestations de services suivantes : formations en systèmes de production agricoles intégrés, développement d'une stratégie de sensibilisation de la population à la gestion durable de la ressource en bois, cartographie participative. Les conventions/protocoles d'accord avec différents partenaires seront acquis pour un montant de 275.000 euros sur la base du gré à gré du fait de la spécialisation très poussée des domaines concernés et de l'insuffisance, voire de l'absence, en RDC d'experts compétents dans ces domaines. Les projets de convention seront préalablement approuvés par le Secrétariat du FFBC.

3.5 Pour les contrats dont l'équivalent en Euro est estimé à moins de 200.000 UC attribués à des cabinets de consultants et de 50.000 UC attribués à des consultants individuels, le donataire peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt dans les journaux nationaux et régionaux. Cependant, tout consultant qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte. Pour les contrats dont l'équivalent en Euro est estimé à plus de 200.000 UC pour les cabinets de consultants et de 50.000 UC pour les consultants individuels, l'avis à manifestation d'intérêt devra être publié sur le site Internet de la Banque et sur UNDB online.

3.6 **Divers** Les frais consécutifs aux voyages, indemnités des experts et du personnel affectés au projet, les contrats relatifs aux frais de fonctionnement tels que fournitures, maintenance des équipements, communication, carburants etc. et autres frais divers de fonctionnement liés au

projet seront acquis conformément aux dispositions du Manuel de procédures administratives et financières préparé par le projet et préalablement approuvé par FFBC.

Revue à priori

3.7 Les documents suivants sont soumis à la revue et approbation préalable de la Banque avant leur publication : Avis Général de passation des marchés, Avis d'appel d'offres, Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants, Rapport d'évaluation des offres des entreprises/fournisseurs comportant les recommandations relatives à l'attribution des marchés ou Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, Rapports d'évaluation des propositions financières des consultants comportant les recommandations d'attribution accompagnées du procès-verbal de négociations et du projet de contrat paraphé, ☐ Projets de marchés des biens/travaux s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers d'appel d'offres.

Procédures à posteriori

3.8 Compte tenu du nombre de petits marchés qui seront traités dans le cadre de la consultation des fournisseurs, les marchés de biens, d'un montant maximum de 20.000 Euros seront soumis à un examen a posteriori par la Banque. L'organe d'exécution mettra en place et maintiendra un système efficace d'enregistrement et classement de tous les dossiers et correspondances, y compris les demandes de listes de prix, les fiches d'évaluation et d'attribution de contrats, relatifs à ces acquisitions à des fins de revue périodique par des missions de la Banque ou par tout auditeur recruté dans le cadre de l'audit des Etats financiers du projet. L'audit à posteriori de la passation des marchés, dont l'objet est de vérifier si les activités de passation des marchés ont été correctes seront entreprises à l'occasion de la première mission de supervision qui suit la fin de la passation des marchés. La revue déterminera s'il est nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de passation des marchés. L'organe d'exécution recueillera les données sur le processus de passation des marchés et les intégrera comme partie des rapports d'activités trimestriels à soumettre au Secrétariat du FFBC.

Législation et réglementation nationales

3.9 L'examen des lois et réglementations nationales concernant la passation des marchés de la République Démocratique du Congo qui remontent à 1969 et s'appliquaient jusque-là, a révélé les principales faiblesses suivantes : (i) absence d'annonce publique des opportunités et de publication des résultats des attributions de la commande publique ; (ii) libre accès non avéré à la commande publique ; (iii) inexistence de système efficace de recours des soumissionnaires ; (iv) critères d'évaluation non mentionnés dans les dossiers de passation des marchés ; (v) absence de dispositions relatives à la fraude et la corruption etc.

3.10 Un nouveau Code des marchés publics a été adopté puis promulgué depuis le 27 avril 2010 par le Chef de l'Etat. Un plan d'action a été également élaboré en vue de l'application effective de la loi qui prévoit : (i) l'élaboration et promulgation des textes d'application et dossiers standards ; (ii) la mise en place du dispositif institutionnel, comprenant l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Direction Générale des marchés Publics (DGMP), la Comité de Gestion des Marchés Publics (CGMP) ; (iii) la dotation en personnel de ces organes. Ce processus est censé se

mettre en œuvre sur une période de cinq (5) mois devant arriver à son terme à fin septembre 2010. La Banque, à travers CDFO, suit de près ce processus, avec l'objectif, essentiellement d'harmoniser les dispositions d'application du texte avec celles de partenaires au développement en vue d'optimiser les délais de passation des marchés. Le nouveau code promulgué n'étant pas encore d'application, tous les marchés du projet financés par les ressources du FFBC se feront conformément aux règles et procédures de la Banque

Organe d'exécution

3.11 WWF-B sera chargée de la gestion des opérations de passation de marchés du projet. Les ressources, capacités, expertise et expérience de l'agence d'exécution ont été analysées et jugées acceptables pour lui confier les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet. Toutefois, un encadrement (formations, séances de travail, mise à niveau etc.) pour l'utilisation des règles de procédure de la Banque en matière d'acquisition sera fait avant même le lancement du projet par la Banque.

Plan de passation des marchés

3.12 L'agence d'exécution du Projet a préparé et transmis à la Banque, avant les négociations, un plan de passation des marchés. La Banque l'examiné et jugé conforme avec le protocole de don ainsi qu'avec ses Règles en la matière. Ce plan de passation des marchés couvre une période initiale de 12 mois et sera mis à jour par le Donataire tous les six mois ou selon que de besoin, mais toujours sur les 12 mois suivants pendant la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.

ANNEXE 4 : NOTE SUR LA COORDINATION NATIONALE REDD

4.1 La République Démocratique Congo (RDC) est engagée dans un processus de préparation au futur dispositif international de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) en discussion sous la Convention Cadre de Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Ce processus est dirigé par le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT), en partenariat avec le programme des Nations-Unies pour la REDD (UN-REDD) et la Banque Mondiale (programme FCPF) qui financent le processus à hauteur de 8,9 millions d'Euros. Les structures de gouvernance du processus REDD en RDC ont été créées par Décret du Premier Ministre le 26 novembre 2009 et comprennent :

- ✓ **Un Comité National** composé de 14 membres du Gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Ce Comité National est en charge de définir les orientations et les directives et de décider des actions à mener dans le cadre du processus REDD, d'approuver le plan de travail du Comité Interministériel et de la Coordination Nationale, *d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD*, et de mettre en place un fonds pour la gestion et la redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD.
- ✓ **Un Comité Interministériel** en charge de planifier la mise en œuvre des décisions du Comité National et d'attribuer la responsabilité de leur exécution aux structures compétentes de l'Etat.
- ✓ **Une Coordination Nationale (CN-REDD)** en charge d'assurer la gestion journalière du processus REDD et *suivre les activités prévues dans le plan de travail annuel afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus* ; de formuler, à l'intention du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions des propositions pour les membres du Comité Technique d'Experts ou Conseil Scientifique et assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux ; *d'assurer le Secrétariat Technique du Comité National* et du Comité Interministériel; *d'assurer la coordination du processus REDD en République Démocratique du Congo avec les autres initiatives gouvernementales et les bailleurs de fonds dans le domaine forestier* y compris le lien avec le PNFCoFo, le groupe thématique charge des forêts ainsi que le processus régional REDD de la COMIFAC; inciter et assurer une démarche participative au processus REDD par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes, notamment les communautés forestières et les peuples autochtones.

4.2 **La Coordination Nationale REDD** est en opération depuis mai 2009 (4 membres initialement) et s'est élargie de 4 à 16 membres en août 2010 pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de Préparation National à la REDD+ (R-PP). La **Coordination Nationale REDD** gère au quotidien le programme de préparation à la REDD+ en RDC. Pour ce faire la **Coordination Nationale REDD** est organisée autour de 4 composantes opérationnelles :

- ✓ Composante 1 - la coordination et le pilotage d'ensemble,
- ✓ Composante 2- le développement de la stratégie REDD,
- ✓ Composante 3- le programme d'expérimentation (projet pilotes) ainsi que
- ✓ Composante 4- les programmes anticipés.

4.3 La Composante 3 en charge du programme d'expérimentation supervise l'exécution des projets pilotes géographiquement intégrés de la RDC, en assure la coordination de la mise en œuvre et le suivi évaluation. Elle est composée d'un Chef de composante, d'un Conseiller technique international expert en forêt et changement climatique, d'un chargé de composante et assisté des 12 autres membres de la Coordination Nationale, de consultants de courte durée ainsi que du personnel de la Division des Services Environnementaux de la Direction du Développement Durable du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROJET PILOTE REDD INTEGRE AUTOUR DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LUKI DANS LA FORET DU MAYOMBE

RESULTATS DES NEGOCIATIONS

Les négociations relatives à l'octroi d'un don du FFBC ci-dessus mentionné se sont tenues dans les locaux de CDFO (Kinshasa) les 23 et 24 Février 2011 entre la délégation du Gouvernement de la République Démocratique du Congo et les représentants de la Banque Africaine de Développement. Des discussions ultérieures se sont poursuivies jusqu'au 12 Avril 2011. Suite à la revue des documents relatifs au don, à savoir le rapport d'évaluation, le projet d'accord de don, et le projet de lettre de décaissements, la délégation Congolaise a exprimé sa satisfaction et confirmé les composantes du projet, les modalités de financement et les conditions de l'accord de don telles qu'énoncées dans le rapport d'évaluation.